CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SAMEDI 14 MARS 2009 – 8 h 30

Salle des Fêtes de Grivesnes

****

A/ Accueil café / croissant

B/ Remerciements :

- Mairie de Grivesnes pour mise à disposition de sa salle
- Mot du Maire
- Excuses
- décès de la mère de M. PELTIEZ
- Appel des délégués

C/ Déroulé de l'ordre du jour :

I - AG

1/ *Vote des différents C.A 2008 et comptes de gestion* :

- Budget général
- Complexe
- Zone d'activités

2/ *Délibérations diverses :*

- Signature des derniers lots du marches travaux de la crèche
- Mise en place de la procédure ZAC pour la zone d'activités d'Ailly
- Renouvellement du marché « collecte sélective en apport volontaire des emballages ménagers »
- Eolien : convention voirie CCVN / Volkswind (modèle de Mesnil st Georges)

3/ Questions diverses :

II – DOB

Déroulement : vu avec Christian et Corinne

D/ Verre de l'amitié

ASSEMBLEE GENERALE – GRIVESNES – 14 MARS 2009

Remerciements adressés aux élus de la commue de Grivesnes pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

appel : le quorum est atteint – 47 présents – 14 pouvoirs – 6 absents

1/ **Vote des différents Compte Administratifs / compte de gestion :**

Répondant à l'invitation du Président Jean-Claude Leclabart, les délégués communautaires se sont réunis, accueillis par le maire Claude DUBOIS en la salle des fêtes de Grivesnes pour examiner et voter les comptes de l'année 2007.

Il fut procédé à la lecture des documents préalablement adressés aux délégués : fonctionnement et investissement du budget principal et budgets annexes en conformité avec les comptes de gestion de la trésorerie ainsi qu'une vue globale financière laissant apparaître un excédent de clôture consolidé au 31 décembre 2008 pour un montant de 34 339,80 €

Explications furent données sur les crédits consommés vis à vis des sommes inscrites (crédits R. à R. selon les programmes non achevés et reportés sur le budget 2009)

A l'issue des débats, Brigitte LHOMME, Vice-Présidente, appela l'assemblée à se prononcer par un vote à mains levées donnant les résultats suivants :

votants : 61 contre : 0 abstentions : 0 pour : 61

Le Président LECLABART remercia l'assemblée pour l'adoption du CA 2008

2/ Délibérations diverses :

A/ **Structure multi accueil et relais assistantes maternelles**

Monsieur LECLABART rappelle qu'à la suite de la 1ère consultation, la commission d'appel d'offres avait rendu infructueux les lots 3 (couverture / étanchéité), 5 (serrurerie), 6 (menuiseries intérieures) et 16 (VRD). Elle avait par ailleurs décidé de lancer une nouvelle consultation en procédant à la division en deux du lot 3 :

- Un lot 3A : couverture zinc
- Un lot 3 B : étancheité multi couches

Monsieur le Président fait état des offres des entreprises retenues à l'issue du 2ème appel d'offres :

- Lot 3A :	sarl JOUARD	32 810,09 € HT
- Lot 3B :	sarl LOUARD	16 592,85 € HT
- Lot 5 :	AGM PROTECTION	12 092,00 € HT
- Lot 6 :	sarl ROHMER	33 187,96 € HT
- Lot 16 :	EUROVIA	76 486,00 € HT

Monsieur LECLABART présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération remanié pour tenir compte de ces nouveaux chiffres. Il souligne que l'économie réalisée au regard du prix d'objectif fixé pour chacun des lots a été reportée en intégralité sur le poste « Provision pour révision des prix et aléas ».

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération devient :

Dépenses :

- Travaux : 655 165,34 €
- Honoraires et frais divers : 97 000,00 €
- Provisions pour révision et aléas : 136 542,79 €
- Equipement et mobilier : 56 500,00 €

---

945 208,13 €

Recettes :

- CAF : 287 400 € (30,40%)
- CONSEIL GENERAL (PACTe) 236 302 € (25,00%)
- CONSEIL GENERAL (DD) 47 260 € (5,00%)
- CCVN 374 246 € (39,60%)

B/ Zones d'activités artisanales :

M. LECLABART explique aux membres présents que l'aménagement de la future zone d'activités peut être envisagé selon deux procédures distinctes : le lotissement ou la zone d'aménagement concertée.
Il explique que la procédure de ZAC permet un découpage plus aisé du foncier, contrairement à la procédure de lotissement qui fige ce dernier.
Monsieur le Président propose donc d'avoir recours à une procédure de ZAC pour les terrains de la future zone d'activités. Il précise que le périmètre de celle-ci couvrira, outre les terrains situés derrière la société COTTINET, emprise TUBESCA comprise, les terrains faisant face à la même société et situés de l'autre côté du RD 90. La superficie totale représente ~21 ha. Elle intègre la partie des terrains prévus pour recevoir le projet TUBESCA 2010.

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :
- Décide d'initier la création d'une zone d'aménagement concerté sur son territoire.

C/ Renouvellement du marché de collecte sélective en apport volontaires des déchets ménagersollecte sélective en apport volontaire des déchets ménagers

Monsieur LECLABART informe le conseil communautaire que le contrat qui lie la CCVN à la société VEOLIA pour la collecte sélective en apport volontaire des déchets ménagers arrive à échéance le 31 mai prochain.

Il explique qu'une consultation devant prendre la forme d'un appel d'offres s'avère nécessaire. Il propose d'avoir recours à un marché de deux ans fermes reconductibles deux années supplémentaires.

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :
- Autorise son Président à lancer la consultation et à pourvoir à la passation et à la signature du marché.

D/ Eolien

M. PILLON explique que les conseils municipaux des communes concernées par le projet éolien du plateau ont signé avec le porteur de projet une convention concernant la remise en état des voiries empruntées par les engins.

Il précise que cette convention intègre un certain nombre de voiries communautaires et que la Préfecture a confirmé qu'il n'était pas du ressort des communes de conventionner sur ces voiries.

M. PILLON propose que la CCVN conventionne directement avec la société VOLKSWIND pour fixer, fonction des dégradations occasionnées par le chantier, le niveau de remise en état.

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :

- Autorise son Président à signer avec la société VOLKSWIND ladite convention.

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry SURHOMME souhaite savoir ce qu'il advient du dossier du second terrain de football.

Mme MARCEL répond que des négociations concernant l'acquisition du foncier nécessaire à la mise en place du second terrain sont en cours. Une récente rencontre sur place avec la propriétaire laisse à penser que l'aboutissement de ce dossier est proche.

Mme MARCEL rappelle par ailleurs qu'une demande a été formulée par le tennis club (courts couverts et club house). Elle précise qu'une étude de faisabilité technique et financière concernant la requalification des installations du stade municipal est proposée au DOB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.